il faut avoir l'âme assez haute pour le dominer jusqu'à ce qu'il s'incline devant toi.

Les paroles que je te redis depuis si longtemps sont et demeurent invariables. Mon honneur est mon bien propre, le patrimoine de nos enfants et doit leur être rendu ; cet honneur, je l'ai réclamé à la patrie. Je ne puis que souhaiter que notre effroyable martyre ait enfin un terme.

Dans mes précédentes lettres, je t'ai parlé longuement de nos enfants, de leur sensibilité dont tu te plaignais, quoique je sois assuré que tu élèves admirablement ces chers petits. Si j'y reviens, c'est que dans le bonheur ils étaient le but unique de nos pensées ; dans le malheur immérité qui nous a frappés, ils sont notre raison de vivre. La sensibilité donc, toujours celle qui s'adresse aux choses de l'esprit et du cœur, est le grand ressort de l'éducation. Quelle prise peut-on avoir sur une nature indolente ou insensible ?

C'est surtout par l'influence morale qu'il faut agir, aussi bien pour l'éducation que pour le développement de l'intelligence, et celle-ci ne peut s'exercer que sur un être sensible. Je ne suis pas partisan des châtiments corporels, quoiqu'ils soient parfois nécessaires pour les enfants d'un naturel indocile. Une âme menée par la crainte en reste toujours plus faible. Un visage triste, une attitude sévère suffisent à un enfant sensible pour lui faire comprendre sa faute.

Cela me fait toujours du bien de venir me rapprocher de toi, te parler de nos enfants, d'un sujet qui après avoir été, dans le bonheur, celui de nos conversations

familières, est aujourd'hui celui de notre raison de vivre.

Et si je n'écoutais que mon cœur, je t'écrirais plus souvent, car il me semble ainsi — pure illusion, je le sais, mais qui soulage néanmoins — qu'au même instant, à la même minute, tu sentiras à travers la distance qui nous sépare, battre un cœur qui ne vit que pour toi, pour nos enfants, un cœur qui t'aime...

Mais au-dessus de tout plane le culte de l'honneur, au sens absolu du mot. Il faut se dégager tout aussi bien des passions intérieures que la douleur soulève, que de l'oppression produite par les choses extérieures. Cet honneur donc, qui est mon bien propre, le patrimoine de nos enfants, leur vie, il faut le vouloir courageusement, infatigablement, sans jactance, mais aussi sans faiblesse.

ALFRED.

En même temps, je demandai par lettre, par télégramme, quelle était la suite définitive donnée à mes demandes de revision pour lesquelles j'obtenais toujours la même réponse énigmatique. Mais le silence, le silence toujours, était la seule réponse que j'obtenais. J'ignorais les événements qui s'étaient passés, qui se passaient encore en France. Enfin, espérant obtenir par un moyen extrême

une réponse, je déclarai en septembre 1898 que je cessais ma correspondance en attendant la réponse à mes demandes de revision. Cette déclaration fut inexactement transmise par câble à ma femme et l'on verra à quels incidents elle donna lieu.

En octobre, je reçus le courrier du mois d'août de ma femme, exprimant toujours le même espoir, qu'il lui était malheureusement impossible, dans sa correspondance épluchée et si souvent supprimée, d'étayer par des faits précis.

Je renouvelai ma demande tendant à obtenir une réponse à mes demandes de revision. Le 27 octobre 1898, alors que j'ignorais encore qu'une demande en revision avait été introduite par ma femme, que cette demande avait été transmise à la Cour de cassation pour y être examinée, on me fit dire enfin que : « j'allais recevoir une réponse définitive à mes demandes de revision adressées au chef de l'État ».

J'écrivis aussitôt à ma femme la lettre suivante :

Iles du Salut, 27 octobre 1898.

Quelques lignes pour t'envoyer l'écho de mon immense affection, l'expression de toute ma tendresse. Je viens d'être informé que je recevrai la réponse définitive à mes demandes de revision. Je l'attends avec calme et confiance, ne doutant pas cette réponse soit ma réhabilitation...

ALFRED.

Quelques jours plus tard, dans les premiers jours de novembre, je reçus le courrier du mois de septembre de ma femme, par lequel elle m'annonçait qu'il s'était produit des événements graves que j'apprendrai plus tard et qu'elle avait introduit une demande en revision qui avait été acceptée par le Gouvernement.

Cette nouvelle venait donc coïncider avec la réponse qui m'avait été donnée le 27 octobre précédent. J'écrivis aussitôt à ma femme :

Iles du Salut, 5 novembre 1898.

Je viens de recevoir ton courrier du mois de septembre, par lequel tu me donnes de si bonnes nouvelles.

Par ma lettre du 27 octobre dernier, je t'ai fait connaître que j'étais déjà informé que je recevrais la réponse définitive à mes demandes de revision. Je t'ai dit dès alors que j'attendais avec confiance, ne doutant pas que cette réponse soit enfin ma réhabilitation...

ALFRED.

J'ignorais toujours que la demande en revision avait été transmise par le Gouvernement à la Cour de cassation et que même des débats avaient déjà eu lieu.

Le 16 novembre 1898, je reçus un télégramme ainsi conçu :

Cayenne, 16 novembre 1898.

Gouverneur à déporté Dreyfus, par commandant supérieur des îles du Salut.

Vous informe que Chambre criminelle de la Cour de cassation a déclaré recevable en la forme demande en revision de votre jugement et décidé que vous seriez avisé de cet arrêt et invité à produire vos moyens de défense.

Je compris que la demande avait été déclarée recevable en la forme par la Cour et qu'il allait s'ouvrir des débats sur le fond. Je fis connaître que je désirais être mis en communication avec Me Demange, mon défenseur en 1894. Je ne savais d'ailleurs rien de ce qui s'était passé depuis cette époque, j'en étais toujours au bordereau, pièce unique du dossier. Je n'avais pour ma part rien à ajouter à ce que j'avais déjà dit devant le premier Conseil de guerre, rien à modifier à la discussion du bordereau. J'ignorais qu'on avait modifié la date d'arrivée du bordereau, modifié les hypothè-

ses qui avaient été émises au premier procès sur les différentes pièces énumérées au bordereau. Je croyais donc l'affaire bien simple, et réduite, comme au premier Conseil de guerre, à une discussion sur l'écriture.

Le 28 novembre 1898, je fus autorisé à circuler de 7 h. à 11 h. et de 2 à 5 h. du soir, dans l'enceinte du camp retranché. On appelait camp retranché l'espace compris dans une enceinte en pierres sèches de 0m,80 environ de hauteur, enceinte qui entourait la caserne des surveillants située à côté de ma case. La promenade consistait donc en réalité en un couloir, en plein soleil, qui contournait la caserne et ses dépendances. Mais je revoyais la mer que je n'avais plus vue depuis plus de deux ans, je revoyais la maigre verdure des îles; mes yeux pouvaient se reposer sur autre chose que sur les quatre murs de la case.

En décembre, je ne reçus pas de courrier de ma femme. Aucune des lettres qu'elle m'écrivit dans le courant du mois d'octobre 1898 ne me parvint jamais. L'impatience me gagna durant ce mois; je demandai des explications, je demandai quand les débats s'ouvriraient sur le fond à la Cour de cassation? (Je ne savais pas que des débats avaient

eu lieu les 27, 28 et 29 octobre.) Aucune réponse ne me fut donnée.

Le 28 décembre 1898, je reçus une lettre de ma femme ainsi conçue:

Paris, 22 novembre 1898.

Je ne sais si tu as reçu mes lettres du mois dernier dans lesquelles (1) je te racontais dans leurs grandes lignes les efforts que nous avions faits pour arriver à pouvoir demander la revision de ton procès, puis la procédure engagée et la recevabilité de la demande. Chaque nouveau succès, quoiqu'il me rendit bien heureuse, était empoisonné par l'idée que toi, pauvre malheureux, tu étais dans l'ignorance des faits et que sans doute tu étais en train de désespérer.

Enfin, la semaine dernière, j'ai eu l'immense joie d'apprendre que le Gouvernement t'envoyait un télégramme t'avertissant de la recevabilité de la demande.

J'ai eu connaissance il y a quinze jours d'une lettre de toi dans laquelle tu aurais, paraît-il, déclaré ta résolution de ne plus écrire, même à moi...

LUCIE.

(1) Aucune de ces lettres ne me parvint jamais.

Outré par une interprétation aussi inexacte de ma pensée, j'écrivis aussitôt à M. le Gouverneur de la Guyane une lettre conçue à peu près dans ces termes :

« Par la lettre que je viens de recevoir de madame Dreyfus, je vois qu'il lui a été donné connaissance, en partie seulement, d'une lettre que je vous avais adressée en septembre dernier, vous déclarant que je cessais ma correspondance, en *attendant la réponse* aux demandes de revision que j'avais adressées au chef de l'État. En ne communiquant à madame Dreyfus qu'un extrait de ma lettre, on lui a donné une interprétation qui a dû être plus que douloureuse pour ma chère femme. Il y a donc un devoir de conscience pour celui —que j'ignore et que je veux ignorer —qui a commis cet acte et à qui il appartient de le réparer. »

J'appris que ce dont on avait donné connaissance à ma femme était une transmission par câble de ma lettre et que celle-ci avait été inexactement câblée !

En même temps, j'écrivis à ma femme la lettre suivante :

Iles du Salut, 26 décembre 1898

J'étais sans lettres de toi depuis deux mois. J'ai reçu il y a quelques jours ta lettre du 22 novembre. Si j'ai momentanément clos ma correspondance, c'est que j'attendais la réponse à mes demandes de revision et que je ne pouvais plus que me répéter. Depuis, tu as dû recevoir de nombreuses lettres de moi.

Si ma voix eût cessé de se faire entendre, c'est qu'elle eût été éteinte à tout jamais, car si j'ai vécu, c'est pour vouloir mon honneur, mon bien propre, le patrimoine de nos enfants, pour faire mon devoir, comme je l'ai fait partout et toujours, et comme il faut toujours le faire, quand on a pour soi le bon droit et la justice, sans jamais craindre rien ni persone...

ALFRED.

Les nouvelles que j'avais reçues dans ces derniers mois m'avaient apporté un soulagement immense. Je n'avais jamais désespéré, je n'avais jamais perdu foi en l'avenir, convaincu dès le premier jour que la vérité serait connue, qu'il était impossible qu'un crime aussi abominable, auquel j'étais si complètement étranger, pût rester impuni. Mais

ne connaissant rien des événements qui se passaient en France, voyant au contraire chaque jour la situation qui m'était faite devenir plus atroce, frappé sans cesse et sans cause, obligé de lutter nuit et jour contre les éléments, contre le climat, contre les hommes, j'avais commencé à douter de voir pour moi-même la fin de cet horrible drame. Ma volonté n'en était pas amoindrie, elle était restée aussi inflexible, mais j'avais des moments de désespoir farouche, pour ma chère femme, pour mes chers enfants, en pensant à la situation qui leur était faite.

Enfin l'horizon s'éclaircissait ; j'entrevoyais pour les miens comme pour moi-même un terme à cet affreux martyre. Il me sembla que le cœur se déchargeait d'un poids immense, je respirai plus librement.

Fin décembre, je reçus le réquisitoire introductif du 15 octobre 1898 du procureur général à la Cour de cassation. Je le lus avec une profonde stupéfaction.

J'appris l'accusation portée par mon frère contre le commandant Esterhazy que je ne connaissais pas, son acquittement, le faux, l'aveu et le suicide d'Henry. Mais le sens de bien des incidents m'échappa.

Le 5 janvier 1899, je fus interrogé sur commission rogatoire, par le président de la Cour d'appel de Cayenne. Mon étonnement fut grand d'entendre parler pour le première fois de ces prétendus aveux, de cette misérable transformation de paroles prononcées le jour de la dégradation et qui étaient au contraire une protestation, une déclaration véhémente de mon innocence.

Puis les journées, les mois s'écoulèrent, sans recevoir de nouvelles précises, ignorant ce que devenait l'enquête de la Cour. Chaque mois, ma femme, dans ses lettres qui me parvenaient souvent avec un retard considérable, dans ses dépêches, me disait son espoir d'un terme prochain à nos souffrances, et ce terme je ne le voyais pas venir.

Dans les derniers jours de février, je remis comme d'habitude, au commandant du pénitencier, Deniel, la demande de vivres et objets nécessaires pour le mois suivant. Je ne reçus rien. J'avais pris la résolution absolue, dont je ne m'étais pas départi depuis le premier jour, de ne pas réclamer, de ne jamais discuter sur l'application de la peine, car c'eût été en admettre le principe, principe que je n'avais jamais admis ; aussi je ne dis rien et je me passai de tout durant le mois de mars. A la fin du mois, Deniel vint me dire qu'il avait égaré ma

commande et qu'il me priait d'en refaire une autre. S'il l'avait réellement égarée, il s'en serait aperçu dès le retour du bateau chargé de chercher les vivres à Cayenne. Cet acte a trop bien coïncidé avec le vote de la loi de dessaisissement pour ne pas penser que ce fait en a été la cause. A ce moment, je ne connaissais pas la basse besogne à laquelle cet homme s'était livré, je ne l'appris qu'à mon retour en France ; je le croyais un simple instrument, d'autant plus qu'il s'empressait toujours de me dire : « Je ne suis qu'un agent d'exécution », et je savais qu'on trouve des individus pour toutes les besognes. Aujourd'hui, j'ai tout lieu de penser que bien des mesures furent prises sur sa propre initiative, que l'attitude de certains surveillants lui est due.

Quant à moi, j'ignorais la loi de dessaisissement et je ne pouvais comprendre la longueur de l'enquête ; celle-ci me paraissait toute simple, puisque je ne connaissais que le bordereau. Je demandai à plusieurs reprises des renseignements ; il est presque inutile de dire qu'ils ne me furent jamais donnés.

Si mon énergie morale ne faiblit pas durant ces huit longs mois, où j'attendais chaque jour, à chaque heure du jour, la décision de la Cour

suprême, par contre mon épuisement physique et cérébral ne fit que s'accentuer dans cette attente angoissante et affolante.